

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 9 juin 2023

L'an 2023, le 9 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Elisabeth BOITET, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN, Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 11

Absente excusée : Lydie HAMON procuration à Simone MALVILLE

Date de la convocation : 2 Juin 2023

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie

- Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

2^{ème} partie

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2023
- Garderie : changement de logiciel, tarif dégressif
- Hausse des loyers logements communaux à partir du 1^{er} juillet (augmentation de 8,80% de l'indice du coût de la construction) logements concernés : le Tilleul, mairie, jardin du Rohelet, rue de la Forge et Graviguay
- Réhabilitation du centre-bourg : Fonds de concours ADS Questembert Communauté et Fonds Vert
- Fonds de concours 2023 en faveur des médiathèques du territoire de Questembert Communauté
- Validation du règlement du cimetière
- Implantation d'un carport équipé d'une centrale photovoltaïque sur les terrains des jeux de boules
- Astreinte : téléphone et badges

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de randonnée « La Noë des Dames »
- Service civique
- Jeux de Lanvaux
- Les prochaines matinées citoyennes

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS

1^{ère} partie

🔗 Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

L'équipe municipale a validé la liste des candidats qui feront partie du collège électoral. Ont été désignés comme délégués : les titulaires, Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Nathalie DELBOS et les suppléants, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU et Loïc HANS.

2^{ème} partie

🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 28 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 28 avril. 2023 à l'unanimité des voix exprimées.

🔗 Tarifs Garderie au 1^{er} septembre 2023

Dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel de gestion pour la Garderie à partir de la rentrée scolaire 2023, le Conseil Municipal a validé la grille de tarification suivante, sur la base du quotient familial :

Tranches quotient familial	0-650	651-850	851-1100	1101-1300	1301 et +
Tarif horaire *	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €

*Tarif unique pour toutes les heures de présence en garderie

Les familles doivent transmettre leur quotient familial, au service administratif de la mairie, chaque année, en septembre, lors de l'inscription de leur enfant à la cantine puis à chaque changement de quotient familial. A défaut, les familles seront facturées au tarif le plus élevé.

🔗 Hausse des loyers logements communaux à partir du 1^{er} juillet 2023

Logements concernés : le Tilleul, mairie, jardin du Rohelet, rue de la Forge et Graviguay

L'indice du coût de la construction, sur lequel sont basés les logements ci-dessus, augmentent de 8,8 % à dater du 1^{er} Juillet 2023.

Madame le Maire propose de ne pas répercuter la totalité de la hausse et le conseil municipale valide, à l'unanimité, le taux maximum de 4% d'augmentation applicable pour ces logements au 1^{er} juillet 2023.

🏠 Réhabilitation du Centre-Bourg

1° Fonds de concours Questembert Communauté

Chaque année, Questembert Communauté rembourse à la commune, sous forme d'un fonds de concours, les sommes réglées par celle-ci à Vannes Agglomération au titre de l'instruction des demandes d'urbanisme. Le montant pour 2023 s'élève à la somme de **7.396 €** pour la commune de Larré.

Mme le Maire propose de l'affecter aux études concernant la réhabilitation du centre-bourg.

2° Fonds Vert

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé un appel à projets « Fonds Vert ». Les études du projet de réhabilitation du Centre-Bourg pourraient entrer dans l'axe « Renaturation des Villes et des Villages ».

Madame le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès du service concerné et communique au Conseil Municipal, le plan de financement suivant :

Désignation	Dépenses HT	Recettes HT
Diagnostic/Esquisses - Avant-projet - Ateliers participatifs - Déambulations - Réunions publiques	34 760,00 €	
Fonds de concours ADS QC		7 396,00 €
Autofinancement		7 400,00 €
Fonds Vert		19 964,00 €
TOTAUX	34 760,00 €	34 760,00 €

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

🏠 **Fonds de concours 2023 en faveur des médiathèques du territoire de Questembert Communauté**

Madame le maire rappelle que depuis quelques années, Questembert Communauté affirme sa volonté de soutenir le développement des ressources mises à disposition du public usager des médiathèques du territoire.

Pour se faire, une convention relative au fonctionnement en réseau des bibliothèques et des médiathèques municipales ou associatives du territoire communautaire avait été établie. Questembert Communauté versait jusqu'alors, sous conditions, les aides suivantes :

► **En matière d'imprimés**, en octroyant une subvention de 750€ par communes sous conditions.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions en matière d'imprimés (hors presse) de :

- 1.500€ HT/an pour les communes de moins de 750 habitants

- 2€ HT/habitant/an pour les communes de 750 habitants et plus

► **En documents multimédia**, en finançant et en prêtant des supports multimédias sous conditions.

Les conditions de prêt de ces fonds sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions minimal en supports multimédia de :

- 0,75 € HT/habitant/an pour toutes les communes

► **En jeux pour le fonds Ludothèque**, en finançant et en prêtant des jeux sous conditions. Les conditions de prêt sont les suivantes :

- Chaque commune doit prévoir un temps de travail pour les cataloguer et les équiper.

L'ensemble de ces fonds seront empruntables par les abonnés du réseau, sauf dispositions particulières.

Par délibération du Conseil Communautaire du 9 mai 2023, et dans l'attente de revoir les modalités de soutien dans le cadre de la culture, en faveur des médiathèques (nouvelle convention à intervenir), il a été décidé de maintenir ces aides.

Ces aides seront versées dans le cadre d'un fonds de concours et elles concerneront des dépenses effectuées par les communes en investissement. Il s'agit de compléter, développer les fonds dont disposent les médiathèques pour le public. L'aide ne portera donc pas sur le remplacement des supports.

Les supports qui font l'objet de cette aide sont les suivants : acquisition de documents imprimés, documents multimédias (DVD, jeux vidéo,...)

Le Conseil Communautaire décide de maintenir pour 2023 le dispositif d'aides financières en faveur des médiathèques, bibliothèques du territoire selon les conditions précitées pour ce qui concerne les documents imprimés et multimédias, confirme qu'il s'agit d'un fonds de concours et chaque commune doit délibérer pour accepter ce fonds.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Larré :

- accepte de solliciter le fonds de concours en faveur des médiathèques du territoire de Questembert Communauté.
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document pour solliciter ce fonds de concours

✚ Validation du règlement du cimetière

Après la présentation en conseil municipal du 28 avril dernier du projet de règlement du cimetière, des corrections y ont été apportées en fonction des remarques formulées.

Le Conseil Municipal a validé le projet soumis et celui-ci entrera en vigueur, après validation par la Préfecture, le 1^{er} septembre 2023. Ce règlement permettra de répondre avec équité à toutes les demandes exprimées et ce, sur la base d'un cadre légal.

✚ Implantation d'un carport équipé d'une centrale photovoltaïque sur les terrains des jeux de boules

La commune de Larré a reçu une Manifestation d'Intérêt de la part de la SAS Questembert Communauté Énergie en vue de l'occupation de son domaine public pour l'implantation d'un carport équipé d'une centrale photovoltaïque sur les terrains de jeux de boules.

La commune a donc lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concurrent pour l'occupation du domaine public. A la date du 7 juin, date limite pour le dépôt des dossiers, personne ne s'étant manifesté, le Conseil Municipal a donc validé la Manifestation d'Intérêt Spontanée de la SAS Questembert Communauté Énergie.

📍 Astreinte : téléphone et badges

Afin de répartir les charges inhérentes aux astreintes en cas de problème sur la commune, Madame le Maire propose aux adjoints d'établir un planning, personnes volontaires uniquement. Un téléphone avec un n° dédié circulera entre les adjoints en fonction du planning établi.

Afin d'éviter de multiplier les codes d'accès aux différents bâtiments de la commune, un système de badges est à l'étude.

Les personnes concernées par ces astreintes sont : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE et Nathalie DELBOS.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de randonnée « La Noë des Dames »

Une inspection du circuit modifié par des représentants de Vannes Agglo, de la FFR et de QC, a eu lieu le 31 mai, en présence d'élus de Larré, dans le but de vérifier les critères d'éligibilité au PDIPR et d'apporter à la municipalité une assistance technique en matière d'aménagement et de balisage de ce nouveau circuit.

Ce sentier initialement inscrit au PDIPR en 2008 a perdu son éligibilité du fait de travaux de voirie ayant entraîné une augmentation du taux d'imperméabilisation à 41% (contre moins de 30% requis).

Des modifications au circuit initial ont été apportées pour redonner à ce circuit une plus grande attractivité en privilégiant un itinéraire à plus grande dominance naturelle.

Le point de départ a été déplacé du centre bourg vers le parking de la salle polyvalente l'Agapanthe qui dispose de nombreuses places de stationnement.

La longueur totale du nouvel itinéraire intégrant les modifications réalisées est de 11km, au lieu de 9,8km précédemment. Son taux d'imperméabilisation est de 16,55% (largement inférieur à 30%).

Le nouvel itinéraire est bien plus agréable que l'ancien avec plus de passages en milieu naturel.

Un travail important a été réalisé par la commission municipale des chemins de randonnée pour aboutir à ce nouveau circuit.

La demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) a été adressée au département.

- Service civique

Madame le maire informe le conseil de la prise de fonctions de Léah Tonellato le 1^{er} Juin. Sa mission est : **Participer à la dynamise culturelle de la commune et être un appui à l'organisation de manifestations sportives ou de loisirs.**

Sa mission s'achèvera le 31 janvier 2024.

- **Jeux de Lanvaux**

Petit rappel concernant le déroulement de la manifestation et la réunion d'information le 24 juin en présence des personnes inscrites dans les différentes disciplines et les volontaires.

- **Les prochaines matinées citoyennes**

17 juin : espace public naturel les Hauts de Gohlen

7 Octobre : cimetière

- **Prévoir une prochaine commission travaux pour aborder les points suivants :**

Travaux voirie hors agglomération, cour de l'école, ...

Date du prochain conseil municipal : vendredi 28 juillet 2023